

Infolettre

du comité national des usagers (CNU)



Un réseau avec les CUE mis en place

Afin de soutenir les comités des usagers des établissements (CUE), le CNU a mis en place un mode de collaboration avec les membres des exécutifs des CUE, se traduisant par des rencontres régulières. À ce jour, deux rencontres ont eu lieu et elles se poursuivront sur une base mensuelle.

Thèmes abordés lors des échanges

- Règles encadrant la fusion, la dissolution et la création de CU-CR
- Discussions portant sur l'optimisation des ressources
- Utilisation des surplus budgétaires

Outils de soutien proposés

- Outil d'auto-évaluation pour la période de transition CUCI-CUE
- Guide de pratiques suggérées (GPS) pour une transition réussie
- Foire aux questions

Enfin, afin d'assurer une compréhension commune, un **modèle de règles de fonctionnement des CUE** a été proposé en complément, qui s'appuie sur les sources suivantes :

- la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (LGSSSS);
- la directive relative aux comités des usagers d'établissement (CNU, 2026);
- le Cadre de référence relatif aux comités des usagers et aux comités de résidents (MSSS, 2018).



Ce réseau avec les CUE favorisera une meilleure cohésion et des échanges enrichissants, adaptés aux réalités du terrain.

Infolettre

du comité national des usagers (CNU)



Rappel – Reddition de comptes annuelle des CUE

Le CNU remercie les CUE ayant déjà transmis leur reddition de comptes annuelle. Leur engagement contribue à faire rayonner le travail accompli au bénéfice des usagers du réseau de la santé et des services sociaux.

Nous rappelons que cette reddition de comptes devait être transmise, au plus tard le **31 mai 2026**, au CNU et au conseil d'administration d'établissement (CAE), en copie conforme au CVQ et au PDG. Les comités qui n'ont pas encore complété cette démarche sont invités à le faire dans les meilleurs délais.

Nous soulignons également l'importance de transmettre des rapports complets, de qualité et consolidés, tant pour les activités que pour les états financiers, afin de refléter l'ensemble des activités des CUE, des CU et des CR relevant du comité d'établissement.

Enfin, nous rappelons que les établissements doivent transmettre au CUE et au CNU, au plus tard le **30 septembre 2026**, les suivis accordés ou prévus relativement aux recommandations formulées par les CUE.

Nous remercions l'ensemble des comités pour leur collaboration et leur engagement envers l'amélioration continue de la qualité des soins et des services.

 30 avril

Les CU et CR transmettent leur reddition de comptes au CUE.

 31 mai

Le CUE prépare son rapport d'activités et le rapport financier consolidé, puis transmet le tout au CAE et au CNU, avec copie au CVQ et au PDG de l'établissement.

 30 sept.

Le CAE répond aux recommandations du CUE et transmet sa réponse au CNU.

Infolettre

du comité national des usagers (CNU)

Rappel- rôle du CNU quant aux paramètres budgétaires des CUE-CU-CR

Suivant la réception de plusieurs questions, le CNU rappelle que l'établissement des paramètres budgétaires des CUE-CU-CR sont une responsabilité conjointe du MSSS et de Santé Québec. Le CNU peut réaliser des recommandations sur ce sujet mais n'est pas décisionnel. Le CNU suit actuellement la situation quant aux paramètres qui demeurent à confirmer quant à l'utilisation des surplus des comités.

Nouveau Code d'éthique et de déontologie de Santé Québec

Le Code d'éthique et de déontologie de Santé Québec est le cadre unifié qui précise les principes et les comportements attendus de l'ensemble des personnes travaillant pour Santé Québec ou participant à sa mission, dont les comités des usagers. Les membres des comités sont invités à s'approprier les règles de conduite (section 8) et le règlement sur les conflits d'intérêts (section 9). Ce code a été diffusé à l'ensemble des établissements du réseau.

La section 5 du Code est consacrée aux droits des usagers.

Dans cette perspective, le CNU réaffirme son engagement à promouvoir et à défendre les droits reconnus aux usagers. Ces droits, issus des lois en vigueur, sont regroupés dans le Code d'éthique de Santé Québec afin d'en faciliter la compréhension et la promotion :

- Droit d'être informé des services et ressources disponibles et des modalités d'accès
- Droit de recevoir des services adéquats sur les plans scientifique, humain et social, avec continuité, personnalisation et sécurité
- Droit de choisir le professionnel ou l'établissement
- Droit de recevoir les soins requis en cas de danger pour la vie ou l'intégrité
- Droit à l'information sur son état de santé et les options disponibles, y compris en cas d'accident

Infolettre

du comité national des usagers (CNU)

- Droit au consentement libre et éclairé aux soins
- Droit de participer aux décisions concernant son état de santé ou de bien-être
- Droit d'être accompagné et assisté par une personne de son choix
- Droit d'être représenté par un proche ou un mandataire en cas d'incapacité
- Droit à l'hébergement jusqu'à ce qu'une solution équivalente soit disponible
- Droit de recevoir des services en langue anglaise ou dans une autre langue
- Droit au respect du secret professionnel, à la confidentialité et à l'accès aux renseignements de santé et services sociaux
- Droits en matière de soins palliatifs, de fin de vie et d'aide médicale à mourir
- Droit d'exercer un recours et d'être informé sur les droits des usagers et le régime d'examen des plaintes

Pour toute question ou information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec votre établissement, responsable du déploiement du Code et des outils de formation associés. Ce déploiement se poursuit jusqu'en mars 2027.

Rôle du CNU :

Le CNU a été un partenaire clé dans l'élaboration de la section sur les droits des usagers du Code en faisant valoir la perspective des usagers lors de sa rédaction. En tant qu'instance de représentation, il n'est pas responsable de la mise en œuvre ni de l'application de ces droits.

Toutefois, comme l'ensemble des CU, CR et des CUE, il veille à promouvoir et à soutenir le respect de ces droits auprès des usagers.

Mise à jour des dépliants et affiches :

Plusieurs questions ont été soulevées concernant la mise à jour des dépliants et affiches portant sur les droits des usagers.

Dans un souci de transition harmonieuse, nous vous invitons à utiliser vos inventaires actuels jusqu'à épuisement. Les comités qui le souhaitent peuvent également produire de nouveaux outils intégrant les droits actualisés. Cette démarche permettra d'assurer une mise à jour progressive et cohérente des communications. Nous encourageons fortement les comités à réaliser ces travaux en collaboration avec leurs établissements.

Infolettre

du comité national des usagers (CNU)

 Les travaux en cours et à venir

Divers travaux sont menés par le CNU actuellement :



Suivi de l'état de la situation suivant la faillite de Hôpital (téléviseurs dans les hôpitaux)



Vétusté des établissements dans le réseau de la santé et des services sociaux



Création d'une page Web pour le CNU dans le site Internet de Santé Québec



Mandat de l'alimentation en milieu de vie

 Avis de nomination au CNU **Nomination — Mme Marthe Lacroix,**

Mme **Marthe Lacroix** a été nommée membre du CNU par le conseil d'administration de Santé Québec, à la suite d'une recommandation du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU). Elle siège au CNU depuis le 28 mai 2026.

Actuaire de formation, Mme Lacroix possède une solide expertise en gestion des risques, acquise au sein de diverses organisations. Elle a également occupé les fonctions de membre et de présidente au sein de comités d'usagers et de résidents. Depuis 2025, elle assure la présidence du CUCI-CUE de la Capitale-Nationale.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du CNU.

Infolettre

du comité national des usagers (CNU)

 Avis d'élection au CNU Élection — Kyle Rodeck nouveau président du Comité national des usagers et maintien de Mme Micheline Landry à la vice-présidence

Conformément à ses règles de fonctionnement, le CNU procède chaque année à l'élection de son comité exécutif. Cette élection s'est tenue le 19 juin dernier.

M. **Kyle Rodeck**, membre du CNU depuis mars 2025, est représentant de Santé Québec Mauricie-Centre-du-Québec pour la mission première ligne et soutien à domicile, a été élu à la présidence du CNU.

Mme **Micheline Landry**, membre depuis mars 2025, est représentante de Santé Québec Montérégie-Ouest, pour la mission CHSLD / MA / MDA, poursuit quant à elle son mandat à titre de vice-présidente.

Le CNU tient à remercier chaleureusement M. **Alain Deguire** pour son engagement soutenu et sa contribution remarquable à titre de président lors de sa première année d'existence. Dans un contexte exigeant, il a su relever avec rigueur et détermination les défis inhérents à cette fonction, tout en contribuant à faire progresser de manière significative les travaux et la portée du CNU. Son leadership et sa capacité à mobiliser ont laissé une empreinte tangible dont les retombées se feront sentir dans la continuité des actions entreprises.

Nous vous remercions de votre engagement et de votre collaboration continue.

Nous vous souhaitons un bel été bien mérité !

Votre Comité national des usagers

